



Randonnées
Marche Nordique

Règlement 2018

Nordic Walking Hikes

Rules 2018

KCIOP

85, rue Etienne Marcel

93100 Montreuil

www.nordicwalkinlyon.com

Table des matières

Chapitre 1/Chapter 1 : NordicWalkin’Lyon	2
Chapitre 2 : Règlement des Randonnées Marche Nordique /	3
Chapter 2: Rules of the Nordic walking Hikes.....	3
2.1. Organisateur / Organizer.....	3
2.2. Participation	3
2.3. Randonnées Marche Nordique en semi autosuffisance / Nordic Walking hikes in semi autonomy	4
2.4. Partenaires / Partners	5
Chapitre 3 : Inscription / Chapter 3 : Registration	5
3.1. Modalités d’inscription / How to register	5
3.2. Nombre maximum de participants / Maximum number of participants.....	5
3.3 Droits d’engagement / Enrolment conditions	6
3.4. Annulation d’inscription / Enrolment cancellation	6
3.5. Dossards / Bibs	7
4.1. Equipement / Equipment	7
4.2. Sécurité et assistance médicale / Safety and medical assistance	8
4.3. Accès aux postes de ravitaillements / Control stations and supply points	9
4.4. Modifications du parcours – Annulation de la randonnée / Itineraries modifications – Cancellation of the Nordic walking hikes	10
Chapitre 5 : Divers / Chapter 5 : Miscellaneous.....	11
5.1. Assurances / Insurances	11
5.2. Droits à l’image / Photo copyright.....	12
5.3. CNIL.....	12
5.4. Sponsors individuels / Individual sponsors	12
ANNEXE 1 : Modèle d’autorisation Parentale	13
APPENDIX 2 : Parental authorization model	14

Chapitre 1/Chapter 1 : NordicWalkin’Lyon

NordicWalkin'Lyon est un rassemblement de marcheurs nordiques dans la ville de Lyon

Cet événement propose la pratique de la Marche Nordique sur 4 itinéraires balisés le **dimanche 14 octobre 2018**, au départ et à l'arrivée du Parc de Gerland.

Ces randonnées sont non chronométrées et non compétitives. Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

Les randonnées Marche Nordique se déroulent en ville, sur voie piétonne et trottoir.

Le détail des randonnées Marche Nordique proposées (parcours, distance, dénivelé...) est disponible sur le site internet de l'événement www.nordicwalkinlyon.com ou sur simple demande auprès de l'organisateur.

Les départs des randonnées auront lieu selon un lieu et des horaires fixés par l'organisation.

NordicWalkin'Lyon is a gathering of nordic walkers in the city of Lyon.

This event offers the practice of Nordic Walking on 4 marked itineraries, **Sunday, October 14th 2018**, at the departure/arrival of Gerland Park.

These hikes are not timed and uncompetitive. Participants reported having appropriate physical and medical conditions.

Nordic Walking hikes take place in the city, on pedestrian path and sidewalk.

Details of Nordic Walking hikes (course, distance, altitude...) are available on the website www.nordicwalkinlyon.com or on request from the organizer.

The Start of each hike will take place in places and timetables determining by the organization.

Chapitre 2 : Règlement des Randonnées Marche Nordique / Chapter 2: Rules of the Nordic walking Hikes

2.1. Organisateur / Organizer

NordicWalkin'Lyon et l'ensemble des randonnées Marche Nordique proposées dans le cadre de cet événement sont organisées par la société **KCIOP**, 85 rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL, immatriculée au registre du commerce de Bobigny sous le numéro 531 663 151. KCIOP est spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs. **KCIOP** est appelé « **l'Organisateur** » dans le règlement.

All the events of NordicWalkin'Lyon (whose Nordic Walking hikes) are organized by **KCIOP**, 85 rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL, registered in the Trade and Company Register of Bobigny under the number 531 663 151. **KCIOP** is specializing in the organization of sports events.

KCIOP is called "**The Organizer**" in these rules.

2.2. Participation

Avertissement

Les Randonnées Marche Nordique non chronométrées proposées dans le cadre de

NordicWalkin' Lyon n'étant pas compétitives, la loi n'oblige pas à la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche Nordique.

Il est cependant rappeler à chaque participant qu'il lui appartient de vérifier auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à cette pratique.

L'acceptation du règlement implique la lecture préalable et l'acceptation de cet avertissement.

Warning

Les randonnées Marche Nordique sont ouvertes à tous à partir de 6 ans.

Seuls les enfants de plus de 6 ans révolus peuvent participer, sous la responsabilité d'un accompagnant majeur. Chaque enfant doit être inscrit en bonne et due forme, présenter une autorisation parentale au moment de son inscription ou du retrait de dossard et marcher avec le dossard qui lui sera remis.

La participation aux randonnées Marche Nordique entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

The non-timed Nordic Walking of NordicWalkin'Lyon are not competitive. The law doesn't require the provision of a medical certificate of non-contraindication to the practice of Nordic Walking.

However, each participant is reminded to check with his doctor that there isn't any contraindication to this practice.

Acceptance of the rules requires prior reading and acceptance of this warning.

The Nordic Walking hikes are opened to anyone without until 6 years. Parental consent will be required for minors.

The participation to the **Nordic walking hikes** implies the unconditional acceptance of these rules.

2.3. Randonnées Marche Nordique en semi autosuffisance / Nordic Walking hikes in semi autonomy

Le principe de la randonnée Marche Nordique en semi autosuffisance est la règle pour les randonnées Marche Nordique de NordicWalkin'Lyon.

La semi autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe en implique en particulier les règles suivantes :

The principle of the semi-autonomy individual Nordic walking hikes is the rule for NordicWalkin'Lyon.

Semi autonomy is defined as the capacity to be autonomous between two refreshment stations, in terms of food, clothing equipment and safety, forcing the participants to adapt themselves to the potential problems (bad weather, physical troubles, injuries, etc.).

- Chaque participant doit avoir avec lui pendant toute la durée de la randonnée Marche Nordique un équipement adapté

à la pratique de la Marche Nordique (voir chapitre 4.1 Equipement)

- Sur le parcours, **des zones de ravitaillement** sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Chaque participant doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- Each participant must have the equipment suitable for the practice of Nordic Walking with him during the Nordic Walking hikes, (see paragraph 4.1 Equipment)
- All along the race, **refreshment stations** offer drinks and food to be consumed on the spot. When they leave the refreshment station, each runner must be sure to have enough food and water to go to the next refreshment station.

This principle implies the following rules:

2.4. Partenaires / Partners

La liste officielle des partenaires sera communiquée à l'occasion du retrait des dossards. L'acceptation du présent règlement implique que chaque participant s'engage en toutes circonstances à avoir une attitude positive vis-à-vis

de l'ensemble des partenaires. The official list of partners will be released **during the withdrawal of the bib numbers**. By accepting the rules, the participant agrees to behave positively towards the partners, whatever the circumstances.

Chapitre 3 : Inscription / Chapter 3 : Registration

3.1. Modalités d'inscription / How to register

Les inscriptions se font en ligne sur via le site www.nordicwalkinlyon.com jusqu'au mercredi 10 octobre 2018 à 8h et sur place les 13 et 14 octobre 2018 dans des lieux qui seront indiqués par l'Organisateur. **Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer à la randonnée Marche Nordique de leur choix.**

Online registrations are allowed on the **NordicWalkin'Lyon** website: www.nordicwalkinlyon.com until Wednesday the 10th October 2018 at 08:00 a.m. and on site the 13th and 14th of October 2018, in locations that are indicated by the organizer.

Participants reported having appropriate physical and medical conditions to participate in the Nordic walking hikes of their choice

3.2. Nombre maximum de participants / Maximum number of participants

En **2018**, les randonnées Marche Nordique accueilleront au maximum :

- 1500 personnes sur le parcours vert

- 1500 personnes sur le parcours bleu
- 1500 personnes sur le parcours rouge
- 1500 personnes sur le parcours noir

Les inscriptions seront enregistrées par l'organisation dès paiement des frais d'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

Dans tous les cas, la règle « Les premiers arrivés, premiers servis » sera appliquée.

In 2018, Nordic walking Hikes will be authorize:

- 1500 persons on the green route

- 1500 persons on the blue route
- 1500 persons on the red route
- 1500 persons on the black route

The registrations will be registered by the organizer as soon as the registration fees are paid.

The organizer reserves the right to change these elements according to the circumstances.

In any cases, the « first come first served » basis will be applied.

3.3 Droits d'engagement / Enrolment conditions

Les droits et modalités d'engagement 2018 sont spécifiés sur le site internet de l'événement : www.nordicwalkinlyon.com

The 2018 enrolment rights and conditions are specified on the website of the event : www.nordicwalkinlyon.com

3.4. Annulation d'inscription / Enrolment cancellation

Au moment de votre inscription, vous pouvez souscrire une assurance annulation vous permettant d'être remboursé dans les conditions suivantes :

- Blessure ou maladie attestée par certificat médical de votre médecin
- Décès d'un des membres directs de la famille (mari, femme, enfant, parent, frère, soeur) attesté par certificat de décès
- Décès du participant attesté par certificat de décès.

Seulement dans l'un de ces cas, l'ensemble de vos frais (hors assurance annulation de 5€) vous seront remboursés dans un temps limite de 2 mois. Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

During your registration, you can take out a cancellation insurance allowing you to be reimbursed under the following conditions:

- Injury or disease attested by medical certificate of your doctor
- Death of one of the direct members of the family (husband, wife, child, parent, brother, sister) attested by death certificate
- Death of the participant attested by death certificate.

Only in one of these cases, all of your expenses (excluding the cost of cancellation insurance) will be refunded within a time limit of 2 months. There will be no refunds outside the cancellation guarantee subscribed.

Toute annulation d'inscription sera formulée par e-mail ou lettre recommandée avec Accusé de Réception. Elle sera accompagnée du justificatif délivré par l'autorité compétente, attestant la réalisation d'un des événements mentionnés précédemment.

La demande de remboursement doit parvenir à **KCIOP – 438, rue de Branmafán – 73230 Barby**, avec le justificatif mentionné ci-dessus, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui

suivent l'évènement. Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

Les dossards sont non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

All enrolment cancellation will have to be delivered by email or by registered post with acknowledgement of receipt and must be justified by a certificate from the competent authority, mentioning one of the previous events.

3.5. Dossards / Bibs

Chaque dossard est remis individuellement à chaque participant.

Le dossard doit être porté sur la poitrine du participant et **doit être visible en permanence** et en totalité pendant toute la randonnée Marche Nordique. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'évènement. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

The reimbursement request must be sent to **KCIOP – 438 rue de Branmafan – 73230 Barby** with the certificate 10 days after the event at the latest and will be processed within the two months following the event. If the cancellation guarantee has not been subscribed, no reimbursement will be allowed.

The bib numbers are neither assignable nor exchangeable.

Each bib number is given individually to each participant.

The bib number must be worn on the chest or the stomach and **be fully visible at all time** during the whole Nordic walking hikes. The sponsors' names and logos must not be modified or hidden.

Every enrolment is personal. Any person who retrocedes their bib number to anyone else will be held responsible in case of accident provoked or caused by this person during the event. Any person who gets a bib in breach of these rules will be suspended. The organizer declines any responsibility in case of accident in this type of situation.

Chapitre 4 : Sécurité et assistance / Chapter 4: Safety and assistance

4.1. Equipement / Equipment

Liste du matériel fortement recommandé (liste non-exhaustive) :

- des bâtons de Marche Nordique,
- un téléphone mobile (au minimum un par groupe de marcheurs) avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro)
- Des chaussures adaptées à la pratique de la Marche Nordique en ville (running)
- une réserve d'eau de 1 litre par personne,
- une réserve alimentaire,
- une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter le mauvais temps,
- un sifflet,
- une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus,
- une paire de lunettes de soleil,
- un gobelet personnel 15 cl
- une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm),
- un couteau de poche,
- une carte détaillée de la ville de Lyon

Highly recommended equipment (non-exhaustive list):

- Nordic walking sticks,
- A mobile phone with the battery fully charged (save the organizer's security phone number and do not hide your number),
- suitable shoes to practice Nordic Walking in a city (running shoes)
- A minimum of 1 litre of water,
- Food supply,
- A hoody jacket, windbreaker-like allowing to face bad weather,
- A whistle,
- 20-euro note in case of hitches,
- sunglasses
- A personal cup of 15 cl
- An adhesive elastic band for bandage or strapping (minimum of 100 cm x 6 cm)
- A pocket knife
- A detailed map of the city of Lyon

4.2. Sécurité et assistance médicale / Safety and medical assistance

Chaque participant devra se conformer **au code de la route** et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Des **signaleurs et des services d'ordre** chargés de faciliter le passage des marcheurs sur les traversées de route seront présents, **leurs consignes devront être scrupuleusement respectées.**

Les postes de secours, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les secouristes officiels sont habilités à mettre hors randonnée (en invalidant le dossard) tout participant inapte à continuer la randonnée Marche Nordique.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger. Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Each participant **will have to comply with the road rules** and will be the only responsible in case of potential failure to these rules. **Signalers and order services** responsible for facilitating the passage of walkers on road crossings will present, **their instructions must be followed carefully** .

Aid stations are positioned at various spots on the hikes. They are aimed at helping any person in danger with the organizers' means.

The official doctors are authorized to stop any participant, by invalidating the bib, if they are unfit to continue the Nordic walking hikes.

The first aiders are authorized to evacuate the in-danger participants by the means at their disposal. Any participant who requires the assistance of a doctor or the first aiders is submitted to their authority and will accept their decisions.

Pour faire appel aux secours, un participant peut :

- se présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **PC Sécurité**
- faire appeler le PC Sécurité par une autre personne,

Chaque participant a **l'obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers ou SAMU qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, le numéro d'urgence est le 112.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des routes balisées** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement d'une route balisée n'est plus sous la responsabilité de l'organisation. Le non-respect de ces directives entraînera le retrait du dossier.

To call the aid, a participant can:

- go to an **aid station**
- call the **control station**
- ask another participant to call the control station.

It is mandatory for each participant to help anyone in danger and call the first aiders.

If needed, and in the rescued person's interest, the fire brigade may be called and from that moment, they will have the complete authority in terms of deployed means of rescue, including helicopter. The expenses resulting from these exceptional means of rescue will be borne by the rescued person who will also have to assure their return from the point where they have been evacuated from. It is the participant's only responsibility to constitute and present a file to their personal insurance within the deadline.

If, for any reason, it is impossible to reach the control station, the emergency number is 112.

It is strictly **forbidden to walk away the marked roads** in any cases. Any participant who voluntarily leaves the marked road is no longer under the organizer's responsibility. Not respecting these rules will be excluded from the event.

4.3. Accès aux postes de ravitaillements / *Control stations and supply points*

Seuls les participants porteurs **d'un dossard visible** ont accès aux **postes de ravitaillement**.

Les ravitaillements peuvent être complets (boissons et alimentation) ou proposer uniquement des boissons.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra retirer son dossard.

Only the participants with a visible bib will have access to the supply stations.

Supply can be full (drinks and food) or only offer beverages.

A great number of trash bins are provided in all supply points and must be used. Any participant seen throwing down their trash along the tracks will be excluded from the event.

4.4. Modifications du parcours – Annulation de la randonnée / Itineraries modifications – Cancellation of the Nordic walking hikes

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, vents violents...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, la ou les randonnée(s) est/sont annulée(s).

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter la/les randonnée(s) en cours.

En cas d'annulation de la/les randonnée(s), pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la/les randonnée(s), pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

The organizer reserves the right to change the hikes and the places of aid and supply stations without advance notice. In case of very unfavourable weather conditions (too much rain, strong risk of storm, etc.), the start may be postponed for a maximum of a few hours; after that time, the hike is cancelled.

In case of force majeure (particularly bad weather conditions and for safety reasons), the organizer reserves the right to stop the current event or change the time limits.

In case of cancellation, for any reason, decided more than 15 days before the start, the registration fees will be partially refunded. The amount of this refund will be set to enable the organizer to cover all expenses committed up to the date of cancellation. If the cancellation is decided less than 15 days before the start, or if the race is stopped for any reason, the registration fees will not be refunded.

Chapitre 5 : Divers / Chapter 5 : Miscellaneous

5.1. Assurances / Insurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à NordicWalkin'Lyon.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Individuelle accident :

Une assurance individuelle accident peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance « Impact Multisports » au prix de 2,90€ ttc (assurance journée) à souscrire directement via le site internet : <http://www.assurance-multisports.com>

Les garanties sont précisées sur le site internet d'Impact Multisport.

Domage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Civil responsibility:

In accordance with the current legislation, the organizer has taken out an insurance that covers the financial consequences of their civil responsibility, as well as the responsibility of their officials and all the participants of NordicWalkin'Lyon.

As for the participants' civil responsibility, this insurance is limited to the accidents they may cause during this sports event. Moreover, this guarantee will intervene as a complement to (or in the place of) other insurances they may already benefit. A justification can be provided to the participant upon request.

Individual accident insurance:

An individual accident insurance could be subscribed to an organism free chosen by the participant, and especially to the 'Impact Multisports' insurance, at the price of 2,90€ ttc (daily insurance) which is to subscribe directly via its website : <http://www.assurance-multisports.com>

Guarantees are specified on Impact Multisport website.

Material damages:

The organizer declines any responsibility in case of damages (theft, breaking, loss, etc.) on the participants' personal goods, even if they look after them. The participants will not be able to turn against the organizer for any damage caused to their equipment. Taking out an insurance that guarantees these risks is the participant's responsibility.

5.2. Droits à l'image / Photo copyright

Par sa participation à **NordicWalkin'Lyon**, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans la mesure où ces images illustrent sa participation à l'événement et ne nuisent pas à sa personne, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Participants to **NordicWalkin'Lyon** authorize the organizer to use or have used or reproduce or have reproduced their name, image, voice and sporting performance during **NordicWalkin'Lyon** for any direct use, on any support, worldwide, by any known and currently unknown means, for all the duration of protection currently granted to these uses by legal and regulatory dispositions, judicial and arbitral decisions from all countries as well as current or future international conventions, including for the potential extensions that could be brought to this duration.

5.3. CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation aux **randonnées Marche Nordique NordicWalkin'Lyon**. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à la RGPD de 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier à :

KCIOP – 438, rue de Branmafán – 73230 Barby.

The information given to the organizer is necessary to the participation to the **NordicWalkin'Lyon Nordic walking hikes**. They are subjected to a computer processing and are destined to the organizer's secretariat.

In accordance the RGPD of 2018, each participant has the right to access and modify their personal data. To exercise this right and obtain the communication of the information, it is necessary to send a post mail to: **KCIOP – 438 rue de Branmafán – 73230 Barby.**

5.4. Sponsors individuels / Individual sponsors

Les participants sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant l'événement. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

The sponsored participants can have their sponsors' logos only on the clothes and equipment they use during the event. Any other advertising accessory (flag, banner, etc.) is forbidden on any point of the tracks, including at the finish line, at the risk of penalties imposed by the jury.

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

The payment of the registration is full acceptance of all items of these rules.

ANNEXE 1 : Modèle d'autorisation Parentale

**Autorisation Parentale
NordicWalkin'Lyon 2018**

Je soussigné(e), Mme, M. (Nom et Prénom).....

Demeurant (adresse postale complète) :

.....
.....

Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur

Autorise (Nom et Prénom) :

Date de naissance :/...../.....

Demeurant (adresse postale complète) :

.....
.....

À participer à une des randonnées Marche Nordique de NordicWalkin'Lyon le dimanche 14 octobre 2018

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date et signature du parent précédé de la mention « Lu et approuvé »

APPENDIX 2 : Parental authorization model

Parental authorization

NordicWalkin’Lyon 2018

I, the undersigned, Mrs., Mr. (First Name and Family Name)

Living (complete postal adress) :

.....
.....

Acting as the : Father Mother Guardian

Authorise (First Name and Family Name) :

Birth Date :/...../.....

Living (complete postal adress) :

.....
.....

To take part to one of the Nordic Walking Hikes of NordicWalkin’Lyon on Sunday, 14th of October 2018

I certify on the honor that I have the authority on this kid.

Date and signature of the parent preceded by the mention « Read and approved »